

# La récolte de faînes en 1869

Autor(en): **Meister, U.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **21 (1870)**

Heft 1

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784045>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## La récolte de faînes en 1869.

---

Les belles récoltes de faînes comme celle de 1869 ne sont pas précisément rares, mais en somme elles ne reviennent que périodiquement. Pour qu'elles se produisent il faut surtout que le printemps soit favorable, et que les boutons aient pu mûrir parfaitement dans l'automne précédent. Dans la partie méridionale du canton de Zurich, les hêtres placés dans des stations abritées et hâtives ont produit en abondance des faînes d'excellente qualité. Les récoltes de ce genre donnent aux administrations forestières l'occasion d'entreprendre des manipulations diverses, parmi lesquelles il en est quelques-unes qui méritent d'attirer un moment notre attention.

Depuis que le système des futaies en peuplements mélangés a gagné du terrain, le hêtre est devenu une de nos essences les plus importantes. Dans les localités où les futaies de hêtres purs et les taillis composés proprement dits jouaient un grand rôle, on les abandonne avec raison pour les remplacer par des futaies de résineux mélangés de hêtres. Les administrateurs des grandes forêts qui doivent fournir toutes les années aux ayant droit du bois de cette essence ne peuvent pas l'éliminer entièrement, toutefois il leur suffit de le maintenir en sous-ordre dans ces peuplements mélangés. Les propriétaires qui veulent abandonner le système des taillis composés, parce qu'il est peu rémunérateur, trouveront une compensation au déficit en bois feuillus de la seconde période, en faisant de fortes éclaircies dans les futaies mélangées de la sorte, lorsqu'elles auront atteint l'âge de 20 à 40 ans.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de la manière dont il faut opérer le mélange. L'essentiel est d'obtenir une provision suffisante de bons plants de hêtre dans les pépinières.

Des observations comparatives sur la croissance relative des plants élevés en pépinière et de ceux qu'on extrait des recrues naturels, nous ont convaincu de la supériorité des premiers, quoique en récépant les seconds nous ayons souvent obtenu d'assez bons résultats, malgré leurs défauts primitifs.

Nous recommanderons donc à tous ceux qui ont des pépinières de recueillir les faînes pour les semer.

On peut être d'avis différents sur la question de savoir s'il faut semer en automne ou au printemps. Nous donnons la préférence au semis d'automne dans les endroits où l'on n'a pas trop à craindre les souris, et nous recommandons de semer à la volée plutôt qu'en ligne, pour que cet ennemi des pépinières ne puisse pas faire autant de mal. Il y a toujours un certain danger à vouloir garder les semences dans des fosses ou dans des caisses; en faisant ainsi on favorise parfois les attaques de l'animal dont on voulait se préserver.

Il est vrai que cette année les semis de sapins blancs et d'érables opérés au printemps, ont mieux réussi que ceux d'automne, bien que dans la règle ils doivent être exécutés dans l'arrière saison, mais il n'y a point de règle sans exception.

Un autre manière d'utiliser les faines c'est de faire des semis dans les jeunes peuplements d'épicéas et de sapins, où le poids des neiges et les insectes ont créé des lacunes, de même que dans les peuplements de mélèzes purs. Ces lacunes causent bien des ennuis au forestier qui ne peut presque jamais les combler en y mettant des résineux. Il n'a souvent pas de plants de hêtre élevés en pépinière; ceux qu'il prendrait ailleurs seraient défectueux dans leurs branches ou dans leurs racines et n'offriraient que peu d'espoir de succès. En revanche il peut cette année faire ramasser des faines presque partout et les semer dans les lacunes par places de quelques pieds carrés, dont il suffit d'ameubler légèrement le sol. Sous l'abri des arbres voisins, elles lèvent facilement et les jeunes brins prospèrent; le sol est alors recouvert et le massif reformé; enfin lors de l'exploitation, fût ce même déjà au bout de 30 ou 50 ans, on aura l'avantage de pouvoir exploiter du bois de hêtre dont on pourra tirer bon parti.

Les peuplements purs de mélèzes qui datent de 30 à 40 ans font dans beaucoup d'endroits le désespoir des forestiers. Ils n'occupent que rarement plus d'un arpent d'étendue, souvent même beaucoup moins encore, au milieu d'autres peuplements du même âge; on ne peut donc guère songer à les exploiter à blanc. Il convient encore moins de les abandonner à eux-mêmes. Ce qu'il y a de plus rationnel, c'est de les éclaircir peu à peu; de cette façon on atteindra deux buts: on donnera au mélèze l'air et la lumière qu'il réclame, et on rendra possible d'élever un nouveau peuplement sous l'ancien.

Toute économie bien entendue s'efforcera ainsi d'élever le plus grand nombre possible de forts sujets de mélèzes. Dans la plupart des cas ces peuplements seront prêts à être exploités dans une quarantaine d'années; or si pour combler les lacunes, l'on faisait choix du sapin blanc, qui supporte aussi bien l'ombrage que le foyard, on n'aurait au moment de la coupe qu'un peuplement dont la valeur n'équivaldrait pas à celle de hêtres du même âge. C'est pour cette raison que nous regardons cette dernière essence comme un intermédiaire très-utile pour passer de l'aménagement actuel à celui qui devra remplacer ces cultures peu naturelles de mélèzes en peuplements purs.

Personne ne contestera que dans ce cas le procédé le moins coûteux sera le semis par places.

Il y a encore un troisième moyen d'utiliser la récolte de faînes de cette année; c'est de faire des semis par places dans les coupes d'ensemencement de hêtres qui sont en régénération depuis nombre d'années. La situation, le sol, et le climat d'une part et la répartition des droits de propriété d'autre part, rendent cette catégorie de forêts moins importante chez nous que dans les grands mas boisés de l'Allemagne. Les peuplements de hêtres purs ont diminué dans notre pays, et diminueront sans doute de plus en plus. Mais il y aura aussi des cas où l'on trouvera à propos de conserver le hêtre comme essence principale, en n'y mêlant que quelques résineux. Si la station est telle que la régénération naturelle ne puisse s'effectuer spontanément par la semence des réserves, il faut ameubler le sol dur, pour le rendre plus propre à recevoir les faînes qui y tomberont ou celles qu'on y mettra. Ce mode de semis conduira au but, et sera moins coûteux qu'une plantation dans les règles qu'il faudrait opérer plus tard.

*U. Meister.*

### **Extrait du rapport du département des forêts du canton de Soleure pour l'année 1868.**

Les forêts communales ont une aire de 49,859 arpents, non compris celles de la ville de Soleure. Le produit soutenu est évalué à 1,736,255 pieds cubes. L'exploitation a été de 1,763,727 pieds cubes. La surexploitation provient de ventes de bois, auxquelles les communes ont été autorisées par le gouvernement.